

car, à mes yeux, elles démontrent de la façon la plus révoltante comment la multiplication et la prolifération des sociétés d'État compromettent la procédure parlementaire.

Lorsque je fréquentais l'université, mes maîtres MacGregor Dawson et Alexander Brady m'ont initié à d'autres auteurs de l'époque élisabéthaines qui font autorité, Coke et aussi Blackstone, dont j'ai lu les ouvrages. En arrivant au Parlement, je croyais donc trouver une institution sensible et sérieuse, ayant un grand sens des responsabilités. Je constate aujourd'hui qu'il n'en est rien, ce qui explique ma déception. Il est déplorable que nous ayons à présenter une motion de ce genre.

Je voudrais me reporter au rapport de la commission Lambert, qui a été rédigé en 1978 ou 1979. M. Lambert, commissaire chargé d'examiner la question de la gestion financière et de l'imputabilité, commençait ainsi le chapitre 21:

L'imputabilité est à la base du fonctionnement de notre système parlementaire...

C'est simple, et il doit en être ainsi. Il continuait:

Nous avons donc choisi de conclure notre rapport par une discussion sur le rôle du Parlement dans le processus d'imputabilité, puisque, comme le prévoyait notre mandat, c'est dans cette institution que l'imputabilité atteint son plus haut point.

A la page 422, parlant des relations entre le gouvernement et le Parlement, il disait:

Cela signifie que les rapports sont tellement inégaux que les principes mêmes du Gouvernement responsable, bien qu'encore acceptés généralement, risquent de devenir complètement inutiles dans la situation présente.

C'est le danger que je vois et c'est la raison qui est à l'origine de cette motion. Puis, à la page 424, il déclarait:

... nous avons conclu que nous devons trouver des moyens qui permettent d'améliorer l'imputabilité du Gouvernement vis-à-vis du Parlement et de ses comités.

Voilà ce que je déplore. Il est déplorable de venir au Parlement et de constater que le gouvernement ne répond pas aux besoins de la population, qu'il n'est pas responsable devant l'opposition de sa gestion et de l'usage qu'il fait des fonds publics.

Par exemple, depuis trois ans que dure cette session—nous entrons maintenant dans la quatrième—on nous a demandé d'approuver des pouvoirs d'emprunt totalisant 73 milliards de dollars, soit environ 24 milliards pour chacune de ces années. Le projet de loi le plus récent ne nous donnait aucune indication de la façon dont l'argent serait dépensé. Ce n'est pas responsable et c'est ce qui m'inquiète. C'est pourquoi, aujourd'hui, nous avons dû présenter une motion de ce genre. Elle affirme que nous risquons de perdre cette institution qui s'est constituée au cours des 700 ou 800 dernières années, devenant graduellement plus attentive aux besoins et aux demandes du public, une institution fondée sur le compromis entre les partis. La notion de responsabilité pour le gouvernement consiste à rendre des comptes à l'opposition et au pays. La responsabilité n'est pas une question qui se pose seulement le jour des élections. C'est pendant toute la durée de la législature qu'elle doit se manifester. C'est cela que je trouve regrettable, et c'est cela que le député de Rosemont (M. Lachance) disait. Il veut que l'on restaure la responsabilité à la Chambre. Tout comme mon collègue de Nepean-Carleton (M. Baker), il estime que le moyen de restaurer la responsabilité du Parlement est de constituer un comité spécial.

● (1800)

Je vois que l'heure approche. J'aurais beaucoup d'autres commentaires à faire, mais je vous remercie du temps qui m'a

L'ajournement

été accordé pour dire ces quelques mots. Du moins, j'ai pu formuler une partie de mes observations.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 45 du Règlement.

LE CODE CRIMINEL—LA PORNOGRAPHIE—LES MESURES ENVISAGÉES PAR LE MINISTRE—LA PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI—LA DÉFINITION DE L'OBSCÉNITÉ

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, le ministre de la Justice (M. MacGuigan) a répondu à ma question sur la pornographie à la télévision en disant qu'il envisageait des modifications à la définition de l'obscénité qui s'appliqueraient partout, y compris à la télévision. Selon lui, cela vaut mieux que de vouloir faire des lois spéciales pour chaque secteur. Cette réponse ne me satisfait pas.

Il faut des lois spéciales partout où il y a des problèmes spéciaux. Nous avons la preuve qu'il existe déjà des problèmes en ce qui concerne la pornographie à la télévision. La télévision est un média très réglementé. Il y a des règlements concernant les médicaments brevetés, la drogue, l'alcool, la publicité destinée aux enfants, les émissions religieuses, la politique, les loteries, la façon dont on discute des maladies vénériennes et de la régulation des naissances, mais pas en ce qui concerne la pornographie, du moins pour la télévision payante et c'est là une assez grave lacune.

[Français]

Les règlements de la radiodiffusion et de la télédiffusion interdisent maintenant l'abus selon les critères de race, de religion et de croyance. Or, l'abus selon le critère de sexe, l'abus des femmes en effet est acceptable au CRTC. On abuse aussi des enfants, mais ce sont les femmes qui sont les principales victimes de la pornographie. Est-ce qu'on pourrait imaginer l'abus d'une minorité religieuse au même niveau que l'abus des femmes dans la pornographie? Prenons l'exemple de l'antisémitisme. Malheureusement, il existe dans notre société. Peut-on imaginer la pornographie antisémite? Je ferai une esquisse. Chaque soir pendant trois heures, tard pour éviter que les enfants regardent, des émissions sont télédiffusées dans lesquelles les Juifs sont montrés nus, les non-Juifs habillés. Les Juifs sont stupides, les non-Juifs intelligents. On abuse des Juifs. Les Juifs se plient devant les non-Juifs, les Juifs sont battus, pas les non-Juifs. Les Juifs sont à genoux devant les non-Juifs. Les non-Juifs portent les fouets, les couteaux, les pistolets, les armes. Les Juifs sont sans défense. Les Juifs dansent nus devant les non-Juifs, leurs corps sont regardés. Les Juifs sont obligés de donner l'impression qu'ils aiment ce traitement, qu'ils sont par nature sujets aux non-Juifs, qu'ils sont indignes. Enfin, certains Juifs sont violés par les non-Juifs, torturés et tués. Leur peur et leur souffrance sont montrées, les non-Juifs s'amusent, rigolent. Cela, c'est l'antisémitisme pornographique, et on ne peut pas l'imaginer sur les ondes publiques au Canada. Mais si, par erreur, le Ku-Klux-Klan recevait